

MISSION FLASH SUR LES IMPACTS DES REFORMES SUCCESSIVES SUR LE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

La commission des affaires culturelles et de l'éducation a confié à Mme Géraldine Bannier, députée de la Mayenne (*Les Démocrates*), et M. Jean-Claude Raux, député de Loire-Atlantique (*Écologiste et Social*), une mission sur les impacts des réformes successives sur le baccalauréat professionnel. L'année 2025 marque les quarante ans de la création de ce diplôme. Les lycées professionnels accueillent désormais un lycéen sur trois. Pourtant, la voie professionnelle souffre d'un manque de considération qui touche aussi, par ricochet, les élèves et les personnels des établissements concernés. Depuis 2009, les réformes du baccalauréat professionnel se sont succédé : diminution de la durée du cursus de quatre à trois ans et suppression ultérieure du brevet d'études professionnelles (BEP), réduction du nombre d'heures d'enseignement hebdomadaires, réorganisation de la seconde professionnelle puis de l'année de terminale, modification de la gouvernance de la filière – désormais partagée entre le ministère de l'éducation nationale et celui du travail –, refonte de la carte des formations initiales, etc. Ces mesures, dont l'intention affichée est toujours de faire de la voie professionnelle une filière d'excellence, se sont empilées sans jamais être sérieusement évaluées. L'objectif de la mission flash était donc de donner un aperçu des conséquences de ces réformes successives : il s'agissait de comprendre et d'évaluer les modifications majeures qu'elles ont apportées à la voie professionnelle, aussi bien pour les élèves que pour les personnels, et de proposer des solutions pour pallier les insuffisances et les échecs.

À l'issue de leur mission et des auditions conduites, les rapporteurs formulent 20 recommandations visant à corriger certaines des erreurs commises depuis 2009, à améliorer la formation dispensée aux élèves des lycées professionnels – et donc leur niveau de qualification –, à renforcer la coopération entre les autorités académiques, les collectivités territoriales et les acteurs de terrain de la formation professionnelle, et, *in fine*, à accroître l'attractivité de la voie professionnelle.

Voir [ici](#) la vidéo de la réunion de la commission du 9 juillet 2025
Voir [ici](#) l'intégralité de la communication de
Mme Géraldine Bannier et M. Jean-Claude Raux



Rapporteuse
[Mme Géraldine Bannier](#)
Députée de la Mayenne
(Les Démocrates)



Rapporteur
[M. Jean-Claude Raux](#)
Député de Loire-Atlantique
(Écologiste et Social)

Le baccalauréat professionnel : « filière d'excellence » ou « voie de garage » ?

Aux origines du baccalauréat professionnel : la nécessité d'élever le niveau de qualification des travailleurs et de rapprocher l'école de l'entreprise

La création du baccalauréat professionnel, en 1985, poursuivait plusieurs objectifs : contribuer à la démocratisation de l'accès au savoir et à la qualification, dans la perspective d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat en l'an 2000, mais aussi rapprocher les formations dispensées des besoins des entreprises, de manière à accroître la compétitivité de ces dernières. Désormais, un bachelier sur trois est détenteur d'un baccalauréat professionnel parmi la centaine de spécialités possibles, ce qui représente 20 % d'une classe d'âge : lors de la session 2024, on comptait ainsi 172 756 lauréats formés dans 2 100 lycées professionnels par plus de 60 000 professeurs de lycée professionnel. À ces élèves s'ajoutent les 17 000 titulaires d'un baccalauréat agricole.

Au-delà des discours promouvant une « voie d'excellence », les préjugés et l'hypocrisie

Entre 2019 et 2024, après plusieurs années de baisse, les demandes d'orientation vers la voie professionnelle à la fin du collège ont augmenté de quatre points, équitablement partagés entre le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et le baccalauréat professionnel, ce qui traduit peut-être un début de retournement de tendance. De fait, la voie professionnelle souffre d'un déficit d'image persistant, y compris au sein de l'institution scolaire elle-même. Ce constat rend d'autant plus frappant le décalage entre, d'un côté, les discours faisant la promotion d'une « voie d'excellence » vers des emplois insérants et ayant du sens, et, de l'autre, la réalité

vécue par de nombreux jeunes et enseignants des lycées professionnels.

En effet, depuis 2009, réforme après réforme et sous couvert de défense de l'égalité entre la voie générale et technologique et la voie professionnelle, mais aussi de développement de l'attractivité de cette dernière, les mesures prises ont eu pour principal effet de diminuer le volume des heures d'enseignement et, partant, la qualité de la formation des élèves de la voie professionnelle. La faiblesse du taux d'insertion dans l'emploi à l'issue du baccalauréat professionnel et l'ampleur de l'échec des lauréats dans l'enseignement supérieur sont d'autres signes de la dévalorisation du diplôme.

Une filière cumulant les difficultés de toutes sortes

Les lycées professionnels concentrent les facteurs susceptibles d'obérer la réussite des élèves : une proportion plus forte que dans la voie générale ou technologique d'élèves issus de milieu populaires – 70 % des élèves ont des parents employés, ouvriers ou inactifs, contre moins de 40 % ; d'élèves de l'éducation prioritaire – 29 % des élèves de REP+ et 26 % des élèves de REP se dirigent vers une seconde professionnelle, contre 18,5 % pour les élèves de l'enseignement public hors éducation prioritaire ; de jeunes issus de l'immigration ; d'élèves à besoins éducatifs particuliers – en proportion, les jeunes en situation de handicap sont cinq fois plus nombreux en lycée professionnel, et 42 % des élèves allophones scolarisés en lycée le sont dans une formation professionnelle. À cela s'ajoute l'orientation subie vers cette filière d'élèves ayant un niveau scolaire faible, accentuant à la fois le sentiment de relégation et le risque de décrochage.

L'échec de la réforme de 2018 et le bilan très mitigé de celle de 2023

Familles de métiers, co-intervention, chef-d'œuvre et accompagnement personnalisé : entre « gadgets » et dispositifs contre-productifs

La réforme dite de transformation de la voie professionnelle a été engagée par le ministère de l'éducation nationale à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019. Son premier axe consistait à réorganiser l'année de seconde professionnelle à travers leur restructuration autour de quatorze « familles de métiers ». L'objectif était de rendre l'orientation des élèves plus progressive. Intéressante sur le principe, cette réforme a pu contribuer à complexifier les parcours, sans réellement améliorer la personnalisation du choix des élèves. Elle a même pu rendre l'orientation plus contrainte, dans la mesure où les lycées professionnels ne proposent pas toujours la spécialité vers laquelle souhaitent s'orienter les élèves.

La co-intervention et le chef-d'œuvre, rebaptisé projet pour les élèves préparant un baccalauréat professionnel, ont fait l'objet de sévères critiques. La co-intervention consiste en l'intervention simultanée, durant un même cours, d'un enseignant de discipline générale (mathématiques ou français) et d'un enseignant de spécialité professionnelle. Mis en œuvre de façon inégale dans les établissements, souvent mal perçus par les enseignants, les enseignements en co-intervention ont été supprimés en terminale professionnelle à la rentrée 2024, et les volumes horaires ont été revus à la baisse en seconde et en première professionnelles. S'agissant du projet et du chef-d'œuvre, qui consistent en la réalisation d'un projet personnel ou collectif mobilisant les acquis de la formation, leur déploiement s'est avéré laborieux et préjudiciable à un enseignement disciplinaire structuré. En effet, les heures

consacrées au chef-d'œuvre ont été prélevées sur le tronc disciplinaire, sans moyens compensatoires différents. Il est donc proposé de supprimer ces dispositifs.

Quant à l'accompagnement personnalisé, devenu en 2024 le soutien au parcours, un dévoiement structurel a été observé : ce dispositif a progressivement été assimilé à du temps de remédiation disciplinaire. Dès lors, il convient de procéder à une évaluation précise.

« Parcours en Y », révision de la carte des formations et bureaux des stages : des idées intéressantes mais dont la mise en œuvre s'est révélée catastrophique pour certaines, quand d'autres restent inabouties

Dans le but d'améliorer l'insertion professionnelle des élèves souhaitant s'arrêter après le baccalauréat et de faciliter l'entrée dans l'enseignement supérieur des autres, un parcours différencié en fin d'année de terminale – dit « parcours en Y » – a été mis en place à la rentrée 2024, consistant à donner le choix aux élèves entre une période de formation en milieu professionnel (PFMP) supplémentaire de six semaines et un cycle de six semaines de cours intensifs d'enseignements généraux et professionnels. Pour ce faire, la plupart des épreuves du baccalauréat professionnel ont été avancées au mois de mai. Cette mesure a désorganisé les établissements, aggravé l'absentéisme et donné lieu à des dérives : certains élèves censés poursuivre leurs études exercent en réalité un emploi saisonnier, tandis que d'autres effectuent leur stage dans des secteurs éloignés de leur formation, et de nombreux élèves n'en ont pas trouvé en raison du trop-plein de sollicitations auxquelles sont confrontées les entreprises.

La révision de la carte des formations est opérée à marche forcée, à raison de 6 % par an dans toutes les académies, sans réelle concertation avec les régions et les acteurs économiques. En matière de formation aux métiers d'avenir, les résultats sont pour l'instant décevants.

La création d'un bureau des entreprises dans tous les lycées professionnels est positive

dans l'ensemble mais varie beaucoup selon les académies et même d'un établissement à l'autre, et des difficultés d'articulation entre leurs missions et celles des directeurs délégués à la formation professionnelle (DDFPT) sont souvent signalées.

Recommandations des rapporteurs

- Lancer une campagne nationale de promotion de la voie professionnelle.
- Accroître le nombre d'Ulis, d'AESH, de médecins et d'infirmiers scolaires en lycée professionnel et agricole.
- Élargir l'aide au permis de conduire de 500 euros aux élèves de lycée professionnel.
- Rendre obligatoire le respect du choix de spécialité exprimé par les élèves à l'issue de la classe de seconde professionnelle.
- Revoir la structuration des familles de métiers et accroître leur lisibilité en mettant en avant des métiers-repères, aux dénominations claires.
- Supprimer la co-intervention et le chef-d'œuvre et rétablir les volumes horaires disciplinaires correspondants.
- Renforcer le suivi des conditions dans lesquelles sont effectuées les PFMP, en insistant plus particulièrement sur la sécurité des élèves.
- Supprimer le parcours en Y et, en conséquence, rétablir le volume d'enseignements correspondants pour tous. Organiser de nouveau les épreuves du baccalauréat professionnel au mois de juin.
- Améliorer la gouvernance et la concertation dans l'élaboration de la carte des formations, y compris en renforçant le travail en amont avec les autorités académiques.
- Assouplir la règle des 6 % de formations modifiées dans chaque académie en fonction d'une analyse précise de la situation des territoires.
- Tenir davantage compte de la qualité des formations dispensées dans les différents établissements pour guider les décisions d'ouverture ou de fermeture.
- Favoriser, partout où cela est pertinent, la mutualisation des plateaux techniques entre les lycées professionnels et les CFA.
- Organiser une conférence nationale sur l'avenir de la voie professionnelle.
- Harmoniser le cadre d'emploi et de rémunération des responsables des bureaux des entreprises (RBDE).
- Ouvrir la possibilité de recruter les RBDE sur des CDI de droit public.
- Mieux articuler les missions des RBDE et celles des directeurs délégués à la formation professionnelle et technologique (DDFPT).
- Permettre aux élèves volontaires de la voie professionnelle de suivre une quatrième année de formation en lycée professionnel, en effectifs réduits et centrée sur les savoirs fondamentaux.
- Créer davantage de places en sections de technicien supérieur afin de répondre à la demande des bacheliers professionnels souhaitant poursuivre leurs études.
- Mettre fin au financement des parcours de consolidation dans les STS par le Pacte enseignant et œuvrer au déploiement de ces parcours dans l'ensemble des STS.
- Augmenter le nombre de certificats de spécialisation. À compter de la rentrée 2026, créer un groupe de travail sur la mise en place d'une politique de quotas de bacheliers professionnels au sein des certificats de spécialisation les plus en tension.

Pour toute information complémentaire :

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

Téléphone : 01.40.63.65.95 – culture-social.sec@assemblee-nationale.fr